

Vœu présenté par Pauline VERON et Claire MOREL relatif à la circulation douce dans les rues du 9^e arrondissement

Considérant que le 9^e, arrondissement au cœur de Paris, se caractérise par un urbanisme très dense et des voies de circulation étroites ;

Considérant que la sécurisation des circulations douces – piétons, cyclistes – est une priorité de la Maire de Paris et de son adjoint chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, dans le cadre de leur volonté d'atteindre les objectifs de la charte Velocity (15% des déplacements réalisés en vélo contre environ 5% actuellement) et les objectifs d'apaisement des espaces circulés ;

Considérant que la réduction de la vitesse des véhicules motorisés est un moyen plus efficace d'y parvenir ;

Considérant qu'il importe en outre de lutter fortement contre la pollution atmosphérique et que la réduction de la vitesse des véhicules motorisés en constitue un des leviers ;

Pauline VERON et Claire MOREL demandent à la Maire du 9^e arrondissement :

- **De lancer une étude en vue de l'extension des zones limitées à 30 km/h à toute les rues hors les grands axes du 9e arrondissement ;**
- **D'autoriser et d'aménager les contresens cyclables dans les rues du 9^e à sens unique nouvellement limitées à 30 km/h.**